



N° 35 – Juillet 2011

---

Feuille des avis officiels  
destinée à l'information de la population

---

## Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**

---

# Fête nationale

---

Dimanche 31 juillet 2011



**Grande  
Salle**



**Organisation : Tennis-Club**

---



---

## Communications officielles

---

### CONSEIL COMMUNAL du 15 décembre 2010

#### Budget déficitaire pour 2011

Dans sa séance du 15 décembre 2010, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a dit oui au budget 2011, malgré un excédent de charges qui sera prélevé sur le fonds d'égalisation. Il a également accepté les statuts de l'AJERCO. (RHT)

#### Budget 2010

Comme par le passé, le budget de fonctionnement 2011 a été établi avec rigueur, méthode et prudence. Il présente un total de revenus de Fr. 5'467'420.-, un total de charges de Fr. 5'651'860.- et un déficit de Fr. 184'440.- qui pourrait être absorbé par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le dossier comprend le budget de fonctionnement détaillé par compte et une note explicative, le plan des investissements réactualisés et portant sur les années 2011 à 2015, les tableaux comparatifs entre les comptes 2009 et les budgets 2010 et 2011. Pour l'évaluation des rentrées fiscales en 2011, un facteur supplémentaire doit être pris en compte, soit la nouvelle péréquation financière, qui prévoit le basculement à l'Etat d'un quart de la facture sociale et devrait faire quasiment disparaître l'effort fiscal des critères de péréquation. Autrement dit, le niveau du taux d'impôt propre à chaque commune devrait avoir un impact plus limité qu'antérieurement sur la péréquation. Ce basculement d'un quart de la facture sociale à l'Etat sera financée par: 1) l'augmentation du taux cantonal de six points (six points transférés de la commune car Vufflens a décidé de baisser son taux communal d'autant, pour garantir un impact égal pour le citoyen); 2) un prélèvement par le canton sur les recettes conjoncturelles communales, soit 50% du produit des droits de mutations, gains immobiliers, impôts sur les successions et 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers.



---

## Communications officielles

---

Dans son rapport, la Commission permanente des finances, après analyse approfondie, a notamment relevé qu'au moment de l'élaboration du budget 2011, la Municipalité ne disposait pas encore d'une projection suffisamment précise des comptes 2010. Les chiffres définitifs ne seront connus qu'à l'été 2011. Dans ces conditions, le budget 2011 a été établi par référence au budget 2010, approuvé par le Conseil. Les chiffres définitifs 2009 ne pouvant servir de référence, compte tenu des particularités de l'année 2009 qui a vu un rattrapage de taxation. La commission a également tenu à préciser que les comptes se sont toujours avérés plus favorables que les budgets. Ainsi l'année 2010 devrait se clôturer sur un résultat en tout cas pas inférieur au budget qui avait été établi. Enfin et avant de proposer à l'Assemblée législative d'accepter le budget 2011 tel que présenté, le Président de la commission permanente des finances, M. Joseph Vanderweckene, a encore tenu de souligner : « La Commune est forcée de reprendre en compte les éléments imposés par le Canton, à savoir : 1) notre alimentation du fonds de péréquation (18\* le point d'impôt 2009) ; 2) notre part à la redistribution calculée par l'Etat en fonction de la population résidente (Fr. 100.– par habitant pour les 1000 premiers habitants et ensuite Fr. 350.– par habitant jusqu'à 3000 habitants). Ce calcul désavantage évidemment des communes de la taille de la nôtre et s'inscrit dans la stratégie cantonale de fusion de communes ». C'est à l'unanimité des voix que le Conseil communal a ensuite adopté le budget 2011 tel que présenté par l'Exécutif.

### **Oui au réseau AJERCO**

Afin de respecter la logique de la Constitution cantonale visant à garantir une cohérence de l'organisation de l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise et des Agences d'assurances sociales sur le territoire vaudois, la plupart des Associations Régionales de l'Action Sociale (ARAS) se sont prononcées en faveur d'une redéfinition des périmètres des Régions d'Actions Sociales (RAS), en les calquant sur la dimension des nouveaux districts. Dans ce contexte, l'ARAS Cossonay – Orbe – La Vallée doit retrouver un



---

## Communications officielles

---

ancrage juridique en créant sa propre Association de communes. L'adhésion à l'Association AJERCO implique uniquement une forme juridique différente. Le règlement intercommunal du réseau AJERCO validé par le Conseil intercommunal du 27 août 2009 est repris intégralement dans les nouveaux statuts. Le réseau AJERCO ne subit aucune modification structurelle et financière.

Dans son rapport, la Commission chargée d'étudier ce préavis a relevé : « Il est important de réaliser que l'adhésion à l'AJERCO demandée par la Municipalité n'impliquera pas de changement par rapport à la situation actuelle, si ce n'est une forme juridique différente pour la nouvelle association. Nous allons adopter une structure qui est pratiquée depuis janvier 2009, date de création de l'AJERCO. Concernant les statuts, remarques et modifications concernant la forme du texte ont été prises en compte lors de la séance du 2 novembre 2010 où les Municipalités et les commissions des 28 communes étaient invitées. Cette manière de procéder a été validée par les personnes présentes, étant donné que cela n'affectait pas le fond du texte ». La commission et le Conseil communal ont ensuite adopté le préavis à la quasi-unanimité.



### Les brèves de la Municipalité

- Concernant les halles Nord et Sud de la ZI, les visites de contrôle pour l'obtention des permis d'utilisation des boxes ont débuté. Deux points doivent encore être solutionnés pour certains boxes : celui de l'application de la loi sur l'énergie et celui du respect des normes de salubrité (création de WC avec ventilation !).
- Le groupe de travail « Agrandissement de l'ARASPE » a terminé ses travaux et remis son rapport au chef du département Santé et Services Sociaux. Les lignes directrices de la nouvelle association ont été définies. Le chef



---

## Communications officielles

---

du département ayant confirmé qu'il n'y a pas de perspective d'envisager un découpage différent de celui qui est actuellement en place – une RAS Gros de Vaud n'ayant pas un nombre suffisant de dossiers RI! – nous rejoindrons l'actuelle RAS Prilly-Echallens. Deux points sont toutefois en suspens : la représentativité des communes (une voix par 100 ou 500 habitants?) et l'appellation de la future RAS. Quant au siège social, il n'y a pas d'obstacle juridique à ce qu'il soit transféré à Echallens, la direction demeurant à Prilly. Le préfet du Gros-de-Vaud sera le préfet représentant les trois districts. Quant à l'agence sociale, elle sera à Echallens, les communes «Venoge» ne pouvant proposer en l'état actuel des locaux adéquats. Un préavis sera présenté à toutes les communes vraisemblablement au printemps 2011, et ceci afin de permettre un démarrage de la nouvelle RAS au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Cartes journalières « Commune » : Une entente a été trouvée et nous pourrions bénéficier dès janvier 2011 de ces cartes donnant droit à la libre circulation sur les réseaux CFF, les cars postaux ainsi que sur la plupart des chemins de fer privés, bus et lignes de bateaux. Et ceci pour le prix de Fr. 35.–. La réservation se fera par l'intermédiaire de l'administration de Penthalaz. Les informations paraîtront sous peu.
- Taxi-bus : l'horaire 2011 reste malheureusement inchangé. Une séance réunissant communes, TL et service de la mobilité est prévue en début d'année prochaine, pour faire le point et améliorer cette prestation.
- Halte CFF : une séance est également prévue avec les CFF en janvier, afin de trouver une solution aux problèmes liés à l'utilisation de notre halte. Une remarque toutefois : 2014, année prévue pour une rénovation de notre gare, c'est pour les CFF... l'immédiateté...



---

## Communications officielles

---

### CONSEIL COMMUNAL du 25 mai 2011

#### C'est oui pour tout !

Dans sa séance du 25 mai 2011, le Conseil communal a avalisé trois préavis concernant le nouveau règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles, l'adhésion de la commune de Vufflens-la-Ville au groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge ainsi qu'à l'association intercommunale SDIS de Région Venoge. Le Législatif s'est également prononcé favorablement et à une très forte majorité quant à la prise de position de la Municipalité au sujet de la route de contournement RC 177 ; il la soutient fermement dans le bras de fer qui l'oppose à l'Etat. (RHT)

#### Fichiers informatiques et protection des données personnelles

La commune dispose depuis 1989 d'un règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles. Cette loi a été abrogée et remplacée par la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles. De fait, le règlement communal a dû être modifié sur deux points. Par simplification, la Municipalité a proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données.

La commission chargée de l'étude de ce préavis a présenté son rapport de façon détaillée tout en précisant d'emblée que la marge de manœuvre de la Commune dans l'élaboration de ce règlement était extrêmement faible. Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

- 1) **Des adresses sont-elles transmises régulièrement à des entreprises privées liées à la publicité?** Lorsque des nouveaux habitants arrivent à Vufflens-la-Ville, la question leur est posée s'ils acceptent que leur nom soit transmis au BVA (Bureau vaudois d'adresses), la seule entreprise concernée dans le domaine mentionné. La plupart des nouveaux habitants



---

## Communications officielles

---

refusent cette transmission, qui n'a lieu qu'une seule fois. **La commission a demandé à ce que la réponse des intéressés figure dans leur dossier et que la date de la transmission, cas échéant, soit aussi notée.**

- 2) **La Municipalité a-t-elle envisagé de respecter la liste Robinson lors de la transmission d'adresses?** Après explication de la liste Robinson, liste qui permet de demander de ne pas recevoir de publicité adressée ([http://www.sdv-asmd.ch/index\\_fr.php?TPL=10105](http://www.sdv-asmd.ch/index_fr.php?TPL=10105)) il apparaît, compte tenu de la réponse précédente, indiquant qu'une seule entreprise est concernée, que le problème ne se pose pas!
- 3) **Pourquoi l'exigence de confidentialité des personnes de Vufflens-la-Ville impliquées n'est-elle pas mentionnée dans le règlement?** La loi cantonale et le code des obligations sont suffisamment explicites sur le sujet, avec des conséquences graves, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir dans le règlement communal.
- 4) **Quelles sont les données sensibles?** Les données qui sont considérées comme sensibles (origine ethnique, race, dettes, etc) n'apparaissent pratiquement plus dans les fichiers au niveau de la Commune. Dans le cas du BVA, seuls les noms et adresses sont transmis. L'appartenance religieuse n'apparaît que lorsque les personnes la précisent.
- 5) **Quels sont les destinataires de la transmission des fichiers?** Les services des impôts (situation, nombre d'enfants, etc.), certains services sociaux, le domaine des militaires, etc.
- 6) **Si quelqu'un a besoin ponctuellement d'adresses, transmettez-vous les fichiers?** Dans les cas où un mailing est prévu dans le village, les étiquettes sont collées par le secrétariat de la Commune. Le fichier n'est jamais transmis.

### **Triage forestier : oui au groupement**

Le Triage forestier intercommunal de la Venoge est composé actuellement de 15 communes territoriales, dont notre commune. Il couvre une surface de 672 hectares composée de 444 hectares de forêts publiques et 228 hectares de forêts privées, morcelées en 935 parcelles appartenant à plus de



---

## Communications officielles

---

500 propriétaires différents. Le document contractuel liant les membres actuels et l'Etat est une convention inter-municipale pour l'administration du triage forestier de la Venoge et date de 1983. Dès lors un bon nombre d'articles de loi ne correspondent plus à la loi forestière actuelle. Une nouvelle convention permettant de régler uniquement la prise en charge des tâches d'autorité publique a été signée en 2007 entre le Triage et l'Etat. Depuis 2009, les propriétaires forestiers publics du Triage de la Venoge ont mené une réflexion sur les possibilités de définir clairement le statut juridique du Triage et privilégient la forme juridique du groupement. Dans cette perspective, la Municipalité propose par le biais de ce préavis d'adhérer au groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, composé des communes Bussigny, Chavannes, Crissier, Cheseaux, Ecublens, Jouxtenns-Mézery, Penthaz, Prilly, Mex, Romanel-sur-Lausanne, Renens, Sullens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-la-Ville. Le nouveau groupement sera dirigé par un comité de direction, lui-même placé sous l'autorité d'une Assemblée générale. La nouvelle organisation ne génère aucune charge supplémentaire pour la commune. Ce projet constitue un pas de plus pour obtenir une gestion plus rationnelle des forêts.

«Des informations reçues lors de la séance de Bussigny, il ressort de manière évidente que l'adhésion au Groupement du triage de la Venoge est une bonne chose, a relevé en substance la commission chargée d'examiner le préavis. Tout d'abord, on nous assure que cela ne changera rien à la situation dans laquelle se trouve actuellement la commune de Vufflens. Cela ne devrait qu'apporter un supplément de cohérence dans la gestion de notre patrimoine forestier, et, en plus, cela ne devrait pas coûter plus cher. Les municipaux rencontrés ont confirmé ces affirmations, en précisant de quelle manière les travaux sont commandés et réalisés aujourd'hui et quelle serait la situation au sein du Groupement. Le fonctionnement actuel du triage est déjà semblable à celui d'un groupement. Le nouveau statut, lui, permettra d'avoir une existence juridique, qui donne droit à des financements jusqu'ici inaccessibles. (...) Le triage forestier est un découpage territorial. Les triages existent dans notre canton depuis 1902 et celui de la





---

## Communications officielles

---

Venoge est clairement défini. (...) Le groupement est une forme juridique qui donne plus de poids à ses membres et qui permet d'obtenir des financements. Jusqu'ici, le lien qui unissait les membres du triage ne permettait pas d'avoir accès à ces financements. Le changement de forme ne changera rien à la gestion et à l'exploitation de nos forêts. Les objectifs stratégiques d'une organisation sous forme de groupement sont au nombre de quatre :

- 1) rendre l'économie forestière performante par une gestion et une exploitation rationnelles ;
- 2) garantir un meilleur rôle de la forêt contre les dangers naturels ;
- 3) assurer la préservation de la diversité des forêts ;
- 4) améliorer l'accueil du public en forêt.

La commune de Vufflens-la-Ville travaille déjà avec l'organisation mise en place. Les travaux sont imposés par le garde-forestier, en fonction des critères d'une saine gestion forestière. Il en coûte 17'000 francs versés au triage, et 51'000 francs pour les coupes et abattages, soit un total de 68'000 francs pour 68 ha de forêts. Cela coûte donc à notre commune 1000 francs par ha. En comparaison, Penthelaz supporte un coût de 2130 francs par ha, pour Aclens il s'agit de 3000 francs par ha. Du reste la commune de Vufflens-la-Ville a reçu le label FSC, qui certifie les forêts qui sont gérées de façon durable et exploitées de façon raisonnée. A Vufflens, nous avons une forêt rajeunie naturellement. Cela signifie qu'il y a abattage, mais le recrû se fait naturellement. Ce mode d'exploitation de nos forêts va continuer, il n'y a aucune raison d'en changer. La nouvelle structure ne devrait pas modifier les coûts occasionnés à la commune, ni le fonctionnement de la structure existante en matière de gestion et d'exploitation de nos forêts. (...) Quant aux statuts, ils n'appellent pas de remarque particulière. La commission a toutefois fait quelques propositions de modifications et d'améliorations à la municipalité, afin qu'elle les défende dans l'intérêt de la commune, par l'intermédiaire du représentant de notre commune à l'assemblée du Triage».



---

## Communications officielles

---

### Vufflens fera partie du SDIS de Région Venoge

L'objectif principal du standard de sécurité cantonal est de garantir pour l'ensemble de la population vaudoise une présence de proximité des premiers secours, uniformément sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre les exigences de ce standard, notamment en matière de délai d'intervention, d'effectifs et de moyens de sauvetage et d'extinction, les communes se regroupent selon les périmètres des secteurs des SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) régionaux fixés par l'ECA en partenariat avec les communes. Chaque entité régionale doit pouvoir s'appuyer sur son propre détachement de premiers secours (DPS) ainsi que sur un détachement d'appui (DAP). Le préavis demande à l'assemblée d'adhérer à l'organisation du SDIS Région Venoge et d'en adopter les statuts. Dès que ceux-ci seront adoptés par les Conseils communaux et généraux et avalisés par le Conseil d'Etat, le SDIS Région Venoge sera doté de la personnalité juridique et sa mise en service entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Et de citer la commission, chargée d'étudier cet objet: «La nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et secours (LSDIS), adoptée par le Grand Conseil vaudois le 2 mars 2010, formalise la modernisation de l'organisation de la défense incendie et de secours et permet le renforcement du potentiel opérationnel de première intervention. Cette évolution est indispensable pour répondre aux attentes croissantes de la population en termes sécuritaires et faire face à l'augmentation des risques. Les communes ont un délai de 3 ans pour s'organiser et exploiter un SDIS régional à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, date de mise en vigueur de la loi, ainsi que de son règlement d'application. Les principaux changements sont :

- L'obligation de servir disparaît au profit d'une incorporation effectuée sur une base volontaire, possible dès l'âge de 18 ans, ce qui entraîne la suppression de la perception de la taxe d'exemption par les communes.
- Cette nouvelle loi renforce l'ECA dans son rôle opérationnel ainsi que pour ses engagements financiers envers les communes. Elle précise que les dépenses liées à l'application du standard de sécurité cantonal sont



---

## Communications officielles

---

couvertes par l'Établissement, dans les limites de la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels.

- SDIS Venoge actuel est composé de 5 communes (Penthalaz, Penthaz, Daillens, Mex et Vufflens-la-Ville). En 2010, le SDIS Venoge a fait 150 interventions et pour 2011 il en a déjà effectué 75.
- Le futur SDIS Région Venoge sera composé de : 27 communes pour un bassin de population env. 20 000 habitants ; 400 sapeurs pompiers volontaires ; 3 sites détachements et premier secours DPS (La Sarraz, L'Isle et Penthalaz) ; 3 sections d'appuis DAP (Grancy, Cossonay et Bournens BousSENS Sullens).
- Le coût actuel du SDIS pour notre village est d'environ Fr. 28.- par habitant. Le budget prévisionnel du SDIS Région Venoge est de Fr. 22.- par habitant. La loi cantonale du 2 mars 2010 précise bien que la commune ne désirant pas participer à ce regroupement aura à sa charge l'ensemble des coûts d'intervention sur son territoire. En d'autres termes, nous n'avons pas d'autre choix que d'y adhérer».

### RC 177

Une importante discussion a ensuite été ouverte par le Président du Conseil communal, M. François Passeraub, concernant l'avancement du projet de la route de contournement RC 177 et suite aux communications de M<sup>me</sup> Ingrid Rossel, Syndique :

« Le 20 mai dernier, les Municipalités de Vufflens et Penthaz ont été invitées par M. le Conseiller d'Etat Marthaler et M. le Chef de service SDT Gmürr pour une séance concernant les surfaces d'assolement (par surfaces d'assolement on entend les meilleures terres cultivables qui doivent, dans l'objectif d'une exploitation durable du sol, être préservées ; elles sont établies selon un quota défini par l'Etat) liées à la RC 177 et le projet « Camion Transport ». Bien que le projet de la RC 177 soit cantonal, il nous est demandé de voir si dans les deux communes, des parcelles pouvaient servir de compensation



---

## Communications officielles

---

de surfaces d'assolement. L'emprise de la RC 177 est d'environ 7 ha de terre agricole à compenser. Afin de conserver une marge de manœuvre pour des projets futurs, les communes sont invitées à fournir des surfaces de compensation, autrement dit, des terrains en zone constructible ou intermédiaire que l'on reclasserait en zone agricole. Ces terrains doivent être cultivables et de fait excluent les parcelles en pente. En ce qui concerne Vufflens, un plan permettant d'identifier des surfaces d'assolement a été établi. Le quartier En Villard est partiellement en surface d'assolement, le dossier d'un plan de quartier est actuellement en phase d'étude préliminaire au Canton. Ce quartier doit prouver qu'il compense par lui-même ces surfaces, ce qui n'est pas tout à fait le cas. Pour le Moulin de la Palaz, les terrains de M. Cosendey se compensent l'un l'autre. Pour la zone intermédiaire en Cuvillard, en dessous des locatifs, les terres ne comptent pas pour des surfaces d'assolement (en pente)... La deuxième partie de la séance était destinée au projet «Camion Transport» dans la zone industrielle. M. Le Conseiller d'Etat Marthaler demande de délivrer le permis de construire, invoquant la raison que cette entreprise ne générera pas de trafic dans le village. La commune maintient sa position tant que le crédit de construction de la RC 177 ne sera pas accordé par le Grand Conseil, délai référendaire passé. Par ailleurs, M. Marthaler nous a fait savoir que les chances que la RC 177 voie le jour sont de l'ordre de 50%, du fait entre autre que l'association Venoge Vivante continuera les procédures au tribunal. Cette même association ne voit par ailleurs pas d'inconvénients à la construction du projet «Camion Transport». Enfin, le crédit d'investissement devra également trouver grâce aux yeux des députés du Grand-Conseil. En conclusion, sur ce dossier et sur la manière de le conduire, nous avons eu à l'époque l'approbation massive et sans réserve du Conseil communal. La situation n'ayant fait que de se radicaliser, le bras de fer dans lequel nous sommes engagés face au canton, avec toutes les implications, notamment financières (frais d'avocat), il est important pour la Municipalité d'avoir l'assurance que l'appui du Conseil reste acquis».



---

## Communications officielles

---

Après une vive discussion, le Président, M. François Passeraub, a procédé à un sondage d'opinion, demandant clairement à l'Assemblée législative de prendre position par rapport à la position de la Municipalité dans le bras de fer qui l'oppose à l'Etat. A l'unanimité moins trois abstentions, le Conseil communal s'est pleinement engagé à soutenir la Municipalité dans ses positions concernant le projet de la route de contournement RC 177 et le bras de fer engagé avec l'Etat.

• • • • •

### Les brèves de la Municipalité

#### **Police des constructions**

L'important chantier en face de l'école ne va pas sans poser de problèmes. Il convient de relever les manquements de la direction des travaux en ce qui concerne la sécurité sur le chantier – port du casque, protection des travailleurs, etc. – ou que ce soit vis-à-vis des élèves où il a fallu intervenir à plusieurs reprises pour faire respecter les temps d'intervention liés aux horaires scolaires. Par ailleurs, l'autorité communale relève une nette tendance à l'apparition de projets « futuristes », souvent en contradiction avec une intégration harmonieuse, une situation qui montre la difficulté d'application du règlement en matière de police de construction. Une nouvelle tâche incombe désormais aux communes, celle de vérifier si un diagnostic amiante a été effectué lors de travaux de rénovation soumis à autorisation, mais pouvant être dispensés d'enquête publique (tous les bâtiments construits ou rénovés entre 1950 et 1990 constituent des bâtiments à risque – près de 70%!). Le diagnostic doit émaner d'un diagnostiqueur reconnu, porter sur l'ensemble du bâtiment et respecter le cahier des charges de l'association des consultants amiante. En cas de présence d'amiante, il faut se référer au programme d'assainissement, établi en fonction de la quantité, de la localisation et de la forme de l'amiante.



---

## Communications officielles

---

### **Mobilité**

A la gare de Vufflens-la-Ville, une marche permettant de faciliter les accès aux trains a été promise pour 2012. La station de Vufflens-la-Ville n'est pas dans les priorités des CFF, car l'investissement est considérable. Sa rénovation a un coût évalué... entre 3 et 5 millions de francs. Une séance groupant les représentants des communes de Mex, Villars Sainte-Croix et Vufflens, ainsi que ceux de Car Postal, des TL et du service de la Mobilité a eu lieu le 7 mai dernier. Pour notre commune, les TL ont été chargés d'étudier la possibilité de prolongement de la ligne 17, prolongement lié à l'arrivée de BOBST. A noter que notre zone taxi-bus est la plus utilisée de toutes les zones proposées ! Un rappel : depuis le début 2011, il nous est possible de bénéficier des cartes journalières CFF communes au prix de Fr. 35.-. La commune de Mex s'est jointe au groupe des communes pour faire bénéficier ses habitants de cette offre.

### **Manifestations**

Un groupe s'est formé pour mettre sur pied et présenter une pièce de théâtre à Vufflens-la-Ville, une fois par année. Cette pièce, « Toc-toc » est d'ores et déjà programmée pour le samedi 29 octobre 2011.

### **Refuge**

A la fin du mois de mars dernier, les chenaux en cuivre du refuge (52 m !) ont été volés. Le remplacement de ces chenaux par des modèles en tôle galvanisée coûtera Fr. 5700.-.

### **Quartier En Villard**

Le 15 février 2011, à la Maison de Commune, M. Blanc du bureau Plarel a présenté en détail le dossier « En Villard » aux représentants du Service du Territoire, après que ceux-ci soient allés observer le terrain sur place. Ils allaient étudier le projet et nous le remettre dans les trois mois, c'est-à-dire pour le 16 mai 2011... Ce projet fera ensuite l'objet d'une enquête



---

## Communications officielles

---

publique afin de recueillir les observations et commentaires de la population. A ce stade les oppositions ne seront pas permises. Un PPA (plan partiel d'affectation) sera ensuite établi par les propriétaires des parcelles et mis à l'enquête. Les éventuelles oppositions seront étudiées par la Municipalité qui soumettra ses conclusions au vote du Conseil.

### **Garderie des Lucioles**

La garderie est complète et 411 enfants sont sur la liste d'attente du réseau AJERCO, dont les statuts ont été adoptés par toutes les communes sauf Gollion. La nouvelle association démarrera donc le 1<sup>er</sup> juillet 2011. A l'instar des communes de Penthaz, Daillens, Penthalaz et Gollion, une petite cantine pour les enfants de Vufflens et ceux scolarisés dans la commune a été mise sur pied. Les demandes pour une prise en charge parascolaire sont de plus en plus fortes et suite à la votation de septembre 2009, le parascolaire doit être mis en place, en principe, d'ici à 2015. Cette prestation comprend la prise en charge des plages horaires avant l'école, à midi et après l'école en fin d'après-midi et se fait par le biais de l'ASICOPE et de l'AJERCO. La cantine Pic Et Croc rencontre pas mal de succès, elle est gérée par M<sup>me</sup> Marie Berthoud, secondée de deux autres personnes. Le coût pour le repas et deux heures de garde s'élève à Fr. 18.– pour les parents ; l'ASICOPE accorde une subvention de Fr. 3.– par repas et l'éventuel déficit est couvert par la commune. Par ailleurs, vingt-quatre enfants de Vufflens vont commencer l'école enfantine cet automne. Une demande de mise à disposition de la classe de la bibliothèque nous a été présentée. La Municipalité a décidé de déplacer provisoirement la bibliothèque dans les anciens locaux du Jardin d'enfants. Dans le cadre de la mise en place du parascolaire, l'Exécutif pense qu'il faudra construire un pavillon à côté de l'école pouvant accueillir une cantine. Ces nouveaux locaux pourraient abriter la bibliothèque, celle-ci pourrait servir pour le parascolaire. De plus, elle pourrait devenir scolaire et son personnel serait en partie sous la responsabilité du canton.



---

## Communications officielles

---

### **Bourse**

Madame Edith Gruaz a fait valoir son droit à la retraite et quittera son poste en septembre prochain, après vingt-huit ans de service. M<sup>me</sup> Nathalie Botta la remplacera dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Actuellement boursière des communes d'Aclens et Bettens, cette nouvelle collaboratrice, domiciliée à Romanel-sur-Morges, est au bénéfice d'une formation commerciale avec un perfectionnement pour boursiers communaux.





---

## Communications officielles

---

### CONSEIL COMMUNAL du 15 juin 2011

#### Dernière séance de législature : un bon bilan

Dans sa dernière séance de la législature du 15 juin 2011, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a donné son aval au préavis qui avait pour objet la gestion et le rapport sur les comptes communaux pour 2010. L'exercice comptable se solde par un léger déficit et montre une fois encore la gestion rigoureuse et prudente de l'Exécutif. L'Assemblée législative a ensuite avalisé le préavis sur la réorganisation territoriale de l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE) et le préavis amendé sur la rémunération des autorités communales pour la législature 2011-2016. (RHT)

#### Une saine gestion

Le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes a été bien reçu par l'Assemblée. Le Conseil communal a été informé tout au long de l'année des éléments essentiels concernant la gestion des affaires communales. Du moment que ces informations ont été largement reprises dans les procès-verbaux du Conseil communal, ce rapport se borne à évoquer quelques événements essentiels qui se sont passés en 2010. Les revenus financiers du compte de fonctionnement se sont élevés à Fr. 4'896'812.10 alors que les charges financières ont été de Fr. 4'393'462.40. Les charges 2010, par rapport aux comptes 2009, augmentent de Fr. 43'769.45, soit de 0,89%. Les revenus 2010 par rapport aux comptes 2009, augmentent de Fr. 431'250.90, soit de 7,4%. La marge brute d'autofinancement s'élève à Fr. 503'349.70. Après attribution à financement spécial, la marge nette d'autofinancement est de Fr. 343'958.70. Par rapport au budget, les revenus sont supérieurs de Fr. 279'208.10, soit de 5,3% et les charges sont légèrement inférieures, de Fr. 26'341.60, soit 0,53%. L'endettement net au 31 décembre 2010 est de



---

## Communications officielles

---

Fr. 5'321'481.35 contre Fr. 4'049'220.85 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit une augmentation de Fr. 1'272'260.50 liée essentiellement à la rénovation de la Grande Salle. Le budget prévoyait à cet effet pour fin 2010 un endettement de Fr. 5,8 millions. La participation de la commune à des charges cantonales et intercommunales obligatoires (régimes sociaux, transports, péréquation, protection civile, charges sociales régionales et de la santé publique), s'élève à Fr. 1'878'640.– contre Fr. 1'851'855.–.

La commission de gestion présidée par M<sup>me</sup> Florence Ferreira, a présenté son rapport de façon détaillée, tout en soulignant la bonne tenue et gestion des comptes. « Un des sujets de préoccupation prioritaires de la commission concernait la réfection de la grande salle, a encore relevé la Présidente de la commission de gestion. Plusieurs membres du Conseil se sont demandés si les décisions avaient été prises de manière judicieuse et si les opérations s'étaient déroulées de manière optimale. La commission s'est également demandée si l'architecte n'aurait pas pu prévoir, déjà au stade de la présentation du devis, les difficultés apparues en cours des travaux et s'il n'aurait pas ainsi pu éviter les surprises auxquelles la Municipalité a dû faire face. Après moult discussions, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'aurait guère été judicieux que la Municipalité fasse stopper les travaux lorsque les imprévus lui ont été signalés. A relever que les honoraires de l'architecte n'ont été facturés à la commune que pour les montants prévus au devis initial ».

Suivant les recommandations de la commission, l'Assemblée a ensuite adopté le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2010 à l'unanimité des voix.

### **Réorganisation territoriale**

Lors du dimensionnement territorial voulu par la Constituante, le district d'Echallens s'est agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud. Dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze communes sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud. Le Conseil d'Etat a alors émis le souhait que les RAS (agences Région d'Action



---

## Communications officielles

---

Sociale) se réorganisent en se calquant sur les nouvelles limites. Le Conseil des régions a décidé de prendre les devants et a élaboré un projet, comportant deux exceptions au principe voulu par le Conseil d'Etat. L'une concernait le Pays d'Enhaut, l'autre, notre région. En effet, l'ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens) est constituée de communes appartenant à trois districts différents...

La commission chargée d'étudier cet objet a relevé dans son rapport: «La structure de cette association correspond aux structures usuelles pour ce type d'association de communes. Vufflens y sera représenté par un Conseiller municipal qui aura trois voix lors de votes, en raison du nombre d'habitants, chaque délégué ayant droit à une voix par tranche de 500 habitants. Les statuts ont été longuement négociés entre les diverses instances, les intérêts des 10 communes de notre région étant défendus par MM. Weissbrodt et Jauner, respectivement conseiller municipal de Vufflens et Penthaz. Le siège de l'association sera situé à Echallens, mais la direction restera à Prilly, lieu de la plus forte activité. De fait, aux communes appartenant déjà à l'ARASPE viennent s'ajouter les 10 communes de la rive gauche de la Venoge (dont Vufflens) et 15 communes du Jorat. Le souhait des communes de notre district aurait été de constituer une RAS uniquement pour le district, mais l'Etat a refusé, le nombre de dossiers étant trop peu important dans cette région du canton. Concrètement, il y aura donc 4 agences sociales. Les habitants des communes de la région Venoge devront se rendre à l'agence d'Echallens qui va être agrandie en prévision des 25 nouvelles communes. En attendant l'agrandissement, ils seront reçus à Prilly jusqu'à la fin 2011. Les deux autres agences sont Romanel et le Mont-sur-Lausanne. (...) La commune de Vufflens-la-Ville ne pouvant appartenir à deux associations ayant les mêmes objectifs, il est logique de démissionner de l'ancienne si l'on décide d'adhérer à la nouvelle. Par ailleurs, cette ancienne association va disparaître, les autres communes adhérant toutes aux nouvelles associations liées à leurs districts respectifs... ». Suivant les conclusions du rapport de la commission, le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix moins une abstention, d'adopter les statuts



---

## Communications officielles

---

de l'ARASPE, d'accepter le rattachement de la Commune de Vufflens-la-Ville à l'ARASPE, de démissionner de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée et d'accepter la dissolution de cette dernière.

### **Nouvelles rémunérations**

Conformément aux directives fixées par l'Etat, il appartient à la Municipalité de faire prendre au Conseil communal les décisions qui s'imposent en matière d'indemnités versées aux membres des autorités communales. La commission des finances chargée d'étudier cet objet a accepté les propositions de l'Exécutif concernant les indemnités et vacations de ses membres. En revanche elle a refusé les propositions concernant les indemnités proposées pour la présidence, les commissions et le secrétariat du Législatif et de fait déposé un amendement. Et de citer le rapport : « Pour la nouvelle législature, nous proposons que les indemnités annuelles passent de Fr. 14'000.- à Fr. 15'500.- pour la Syndique, de Fr. 9000.- à Fr. 10'000.- pour les Conseillers municipaux et les vacations, de Fr. 33.-/h à Fr. 40.-/h. Pour le Conseil communal, nous proposons de faire passer les indemnités de Fr. 33.-/h à Fr. 40.-/h pour le Président, de Fr. 22.-/h à Fr. 25.-/h, pour les membres de commissions, de Fr. 33.-/h à Fr. 36.-/h pour la secrétaire ; et les jetons de présence, de Fr. 10.-/séance à Fr. 12.-/séance. Les montants figurant dans cet amendement paraissent, aux yeux de la commission, plus justes et plus équitables. Ces augmentations ont été prises en compte dans l'établissement du budget de fonctionnement ».

Après avoir clos les débats, le Président, M. François Passeraub, a soumis l'amendement au Conseil communal qui l'a accepté à la très forte majorité, moins un refus et huit abstentions. L'Assemblée s'est ensuite prononcée à la très forte majorité, moins deux non et cinq abstentions en faveur du préavis amendé.



---

## Communications officielles

---

### Message positif

Dans son discours de fin de législature M<sup>me</sup> I. Rossel, Syndique, a encore brossé un rapide tableau récapitulatif des travaux entrepris et réalisés ces cinq dernières années. Elle a ensuite tenu à remercier très chaleureusement MM. Bernard Goy et Ygal Fishman, Conseillers municipaux sortants, le Conseil communal et son bureau, tout en soulignant l'excellente collaboration et le bon climat de confiance qui a régné entre l'Exécutif et le Législatif tout au long de cette législature. Elle a également souhaité la bienvenue aux deux nouveaux Conseillers municipaux, MM. Michel Gruaz et Eric Maeder, et remercié M<sup>me</sup> Edith Gruaz, boursière communale, qui, faisant valoir son droit à la retraite, quittera son poste à la fin de l'été après quelque 28 ans de fidèles et loyaux services.

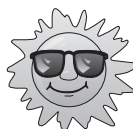


## Communications officielles

**Le Bureau communal sera fermé  
la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 août 2011**



*Quelques dates à retenir*



**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre** : course de nos aînés

**Mercredis 21 septembre, 2 novembre et 14 décembre**  
séances du Conseil communal, à 20 h, à la Grande Salle

• • • • •

**Cantine scolaire PIC & CROC**

informations et formulaires d'inscription  
sur notre site internet [www.vufflens-la-ville.ch](http://www.vufflens-la-ville.ch)

• • • • •

**L'Agence d'assurances sociales** est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011  
à Echallens – Grand-Rue 7 – Tél. 021 886 12 80 – Fax 021 886 12 81  
[info@aas-echallens.ch](mailto:info@aas-echallens.ch) – [www.priilly.ch/social](http://www.priilly.ch/social)

• • • • •

**Recensement des chiens**

Tout chien acquis, né, vendu, mort ou donné dans le courant  
de l'année doit être annoncé dans les 15 jours au Greffe municipal



*La Municipalité et le personnel communal  
vous souhaitent un bel été*



---

## Communications officielles

---

Des personnes rémunérées  
sont recherchées par la Municipalité pour

- **la cantine scolaire PIC & CROC**  
(lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 11 h 30 - 13 h 30)
- **le refuge**  
(remise des clefs aux locataires, état des lieux après chaque location, etc.)

Les offres sont à adresser à la Municipalité de Vufflens-la-Ville  
case postale 25, 1302 Vufflens-la-Ville, [vufflens.ville@bluewin.ch](mailto:vufflens.ville@bluewin.ch)



---

## Communications officielles

---

### Emondage des haies – Elagage des arbres

La Municipalité de Vufflens-la-Ville rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les normes énoncées ci-après :

#### **Emondage des haies**

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

#### **Elagage des arbres**

- a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

**Il est également rappelé que toutes les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.**

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai : **31 juillet 2011**, faute de quoi ils seront dénoncés et le travail effectué d'office à leurs frais.

**Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**

• • • • •

### Herbes sèches

La Municipalité rappelle aux propriétaires et exploitants de bien-fonds qu'il est interdit de mettre le feu aux herbes sèches entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre (art. 4 du règlement d'exécution de la loi sur la faune).

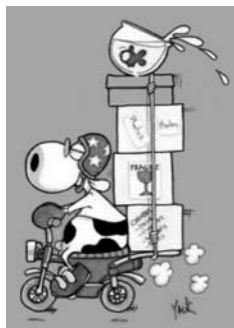




---

## Bibliothèque

---



La bibliothèque a déménagé!

**Nous nous réjouissons  
de vous accueillir  
dans nos nouveaux locaux  
à Cuvillard 17  
(ancien jardin d'enfants)**

La bibliothèque pour enfants, jeunes et adultes propose  
un choix de livres pour tous les âges et tous les goûts:

Des romans, des classiques, des histoires d'animaux,  
des biographies, des petits livres en carton, des bandes dessinées,  
des livres de bricolages, cuisine, humour, sport...

Trois semaines de prêt gratuit pour tous



### Heures d'ouverture

Lundi de 17 h 30 à 18 h 30

Mardi de 15 h 00 à 16 h 00

Judi de 17 h 30 à 18 h 30



Pendant les vacances scolaires,  
la bibliothèque est ouverte **le jeudi**, à la même heure



---

## Bibliothèque

---

Quelques nouveautés... dans votre bibliothèque



**L'enfant allemand**  
roman  
LACKBERG, Camilla



**Histoires pour faire peur**  
VILLEMINOT, V.



**Le guide des loisirs en famille**



**MILLENNIUM**  
trilogie en DVD



**Barbapapa La famille**  
l'intégrale en DVD



**Justin BIEBER,**  
mon histoire



**Collection Cherub**  
10 tomes pour les ados



**120 Blagues de Schtroumpfs**  
B.D.



**Toy story**  
l'intégrale en DVD



**ZEP Titeuf le film**

...et 150 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia



---

# Bibliothèque

---



Buchstart  
Né pour lire  
Nati per leggere  
Naschi per leger

Dans les nouveaux locaux  
de la bibliothèque de Vufflens  
(anciens Ptits-Loups)

## ANIMATION – LECTURE

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Simplicité...

Convivialité...

De 0 à 3 ans environ

et tous les autres jeunes enfants qui ont envie!

Jeudi 29 septembre 2011

Jeudi 24 novembre 2011

de 17 h à 17 h 30

Petite collation offerte!

Animé par Florence Paratte enseignante

Toute question au 021 635 53 17



---

## Marché artisanal

---

Samedi 27 août de 9 h à 17 h

# Notre traditionnel Marché artisanal

Plus de 90 artisans

Ambiance sympathique et chaleureuse



Carrousel  
pour les enfants

Accordéons



Démonstration  
danse country

Tambours « Steel band »



Restauration sur place

Invitez vos connaissances et amis

Organisation : GSL



---

## Sorties à vélo

---

Rendez-vous à tous les amateurs de vélo de Vufflens-la-Ville  
et environs pour une sortie en groupe tous les

**dimanches à 8 h 30**

**devant le restaurant de la Venoge  
à Vufflens-la-Ville**

**Plus nous serons, plus  
nous pourrons former  
des groupes équilibrés**



**Renseignements supplémentaires  
et contacts :**

Michel Equey  
Calamottet 2  
021 701 30 23 – 079 439 15 03  
[michel.equey@suva.ch](mailto:michel.equey@suva.ch)



## BC Vufflens

Le BC Vufflens s'est offert cette année une image au travers de son tout nouveau logo !

Nos maillots ont été remarqués sur les podiums des Championnats vaudois, des masters vaudois et en championnat interclub :



Radu Eremia, l'or en simple messieurs, Sophie Pugin, l'or en simple dames, Romain Stucky, associé à Olivia Pellet de BC Morges, le bronze en mixte.



Le bronze pour Curtis Bezençon en simple, catégorie 13 ans et Ludovic Kolly en simple, catégorie 15 ans.



Le BC Vufflens a décroché la 4<sup>e</sup> place sur 10 équipes.



Pour suivre nos aventures l'année prochaine ou pour connaître nos horaires, rendez-vous sur notre site : [www.bcvufflens.ch/badminton](http://www.bcvufflens.ch/badminton)



## Année scolaire 2011-2012

<b>Gymnastique Parents-enfants</b>	<b>Le lundi de 16 h à 17 h</b> D. Duperrut 021 701 35 69
<b>Gymnastique Infantile</b> (dès l'école enfantine)	<b>Le mardi de 16 h 30 à 17 h 30</b> (1 <sup>re</sup> année) <b>Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30</b> (2 <sup>e</sup> année) S. Breux 078 626 36 57 C. Eberhard 078 914 76 19 J. Richard 021 866 17 67 – Lionel Pichard
<b>Jeunes Garçons</b> (dès la 1 <sup>re</sup> année primaire)	<b>Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30</b> A.-C. Tran 076 596 33 96 – Delia Cosendey
<b>Jeunes Filles</b> (dès la 1 <sup>re</sup> année primaire)	<b>Le jeudi de 17 h à 18 h 30</b> A. Benvegnin 079 517 17 10 – Sabrina Henry
<b>Grands Garçons</b> (dès la 4 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45</b> J. Bolay 079 610 41 59 Samuel Berthoud – Loïc Meylan
<b>Grandes Filles</b> (dès la 4 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45</b> S. Lasserre 079 793 11 68 Catherine Lizzola
<b>Jeunes Actifs – Actives mixtes</b> (dès la 8 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le mardi de 19 h 30 à 20 h 45</b> Vanessa Henry 079 466 41 29 Mario Moser

**Président : C. Collaud 079 279 48 34 – Caissière : N. Jaquier 021 701 59 06**  
**E-mail : [fsg.vufflens@bluewin.ch](mailto:fsg.vufflens@bluewin.ch)**

<b>Gym Féminine</b>	<b>Le jeudi de 20 h à 21 h 15</b> Renseignements : D. Duperrut 021 701 35 69
<b>Gym Hommes</b>	<b>Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30</b> Renseignements : R. Lambelet 021 701 12 85



L'Association des Paysannes Vaudoises de Vufflens-la-Ville,  
Mex, Villars-Sainte-Croix et environs est à la recherche de

## nouvelles membres

pour rejoindre et renouveler une partie de notre sympathique  
équipe du Comité.

**Les membres actuelles se tiennent à votre disposition :**

**Nicole Nicolier :** [nicole.nicolier@bluewin.ch](mailto:nicole.nicolier@bluewin.ch)

**Françoise Rochat :** [frarochat@romandie.com](mailto:frarochat@romandie.com)

**Mireille Bourleaud :** [h.m.bourleaud@sunrise.ch](mailto:h.m.bourleaud@sunrise.ch)

**Cornelia Gindroz :** [corneliagi@bluewin.ch](mailto:corneliagi@bluewin.ch)

**Eliane Pilet :** 021 701 18 49







**François Besançon** soigne une vigne sur le territoire de notre commune, sur une parcelle qui porte le nom du Clos du Mulet.

Sa production est vinifiée par Oenologie SA à Perroy.

Goûtez cet agréable vin blanc de Vufflens-la-Ville, cépage Chasselas, vendu Fr. 7.- la bouteille de 5 dl et Fr. 8.50 celle de 7 dl.

**Pour toute commande**

tél. 021 701 19 38, aux heures des repas ou 079 609 49 82.

*La Grand-Vigne*  
*Pinot Noir*

**Vullioud Charles-André**, Vufflens-la-Ville  
Tél. 021 702 24 73

7dl - Fr. 9.00  
5dl - Fr. 7.00





**Diana Coiffure**

Diana Duperrut  
Grand-Rue 33 • 1302 Vufflens-la-Ville  
079 301 54 32



L'entraide familiale de la région de Cossonay,  
pour son service des transports accompagnés  
recherche activement

**chauffeurs bénévoles  
(hommes/dames)**

Pour trajets dans la région. Merci de venir compléter notre équipe.

**Renseignements : 079 816 36 54**

## Prévention contre les cambriolages

### Protection des portes d'entrée

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse de la porte comme sur l'image de gauche.

Au moyen d'un outil, ils cassent très rapidement et sans difficulté le cylindre.



#### Conseil:

Posez une rosace de sécurité ou une garniture complète de sécurité comme illustré !

Ce dispositif doit être fixé de l'intérieur.

**Votre police**  
Urgences 117

# TOC TOC

*Un comité d'organisation local propose cette comédie de Laurent Baffie présentée par la troupe de théâtre l'Espérance de Froideville.*

**Samedi**

29 octobre 2011 à 20h15  
Grande salle

*Pour la réservation, un avis spécial sera adressé à la population dès la rentrée scolaire.*

***Réservez bon accueil à  
cette initiative !***

---